

# Aide-mémoire pour le dépôt du travail de Master

---

1	Base légale .....	1
2	Conditions préalables .....	1
3	Mise en page de l'exemplaire papier déposé au Décanat .....	1
4	Procédure du dépôt du travail de master .....	2

## 1 Base légale

La base légale est le [Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines](#) [Règlement Bachelor/Master du 8 mars 2018].

## 2 Conditions préalables

Le travail de master peut être déposé s'il manque au plus l'équivalent d'un module dans le plan d'études (art. 55 al. 3)

La totalité des 60 crédits ECTS prévus selon le plan d'études du programme d'études approfondies à 90 crédits ECTS et éventuellement le programme de spécialisation ou le programme d'études secondaires devront avoir été acquis avant la soutenance (art. 55 al.3).

Il faut être immatriculé-e pour le semestre concerné pour pouvoir déposer le travail de master.

## 3 Mise en page de l'exemplaire papier déposé au Décanat

Le travail de master doit être muni :

- d'une table des matières ;
- d'une bibliographie ;
- de la déclaration sur l'honneur suivante : Je déclare sur mon honneur que j'ai accompli mon travail de master seul-e et sans aide extérieure non autorisée » (signer la phrase sur l'honneur).

La page de titre porte les indications suivantes :

- Titre
- « Travail de master présenté à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg (CH) »
- Nom, prénom, lieu d'origine, année du dépôt, nom de la directrice / du directeur

L'exemplaire doit être paginé et broché, avec une reliure collée. Attention : pas reliures avec spirales s'il vous plaît.

Les impressions recto/verso ou uniquement recto sont autorisées.

Pour la/les versions déposée(s) auprès du département, veuillez vous renseigner auprès du département concerné si des critères d'impressions supplémentaires sont requis.

## 4 Procédure du dépôt du travail de master

Le travail de master est déposé au Décanat électroniquement via le portail MyUnifr<sup>1</sup> (Dépôt + paiement de la taxe d'examen de CHF 200.--) ainsi qu'en version imprimée identique (1 exemplaire). Un autre exemplaire est déposé directement auprès du directeur ou de la directrice.

En outre, selon les informations du département concerné, un ou deux exemplaires imprimés peuvent être requis pour les membres du jury et éventuellement une version électronique.

**Seulement après la réception de la version papier au Décanat, le travail de master est considéré comme déposé** (le dépôt via MyUnifr ne suffit pas).

Le travail de master doit être déposé :

- Soit directement au Décanat durant les heures de réception ([voir horaire sur le site web](#));
- Soit envoyé par courrier postal (la date de dépôt sera celle à laquelle le Décanat reçoit le courrier postal) : Décanat de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Fribourg, Avenue de l'Europe 20, 1700 Fribourg ;
- Soit déposé dans la boîte aux lettres du Décanat -> Miséricorde, bâtiment MIS 01, 2<sup>ème</sup> étage, au fond du hall à droite (à côté du Rectorat).

---

<sup>1</sup> Instructions détaillées dans le « Guide portail étudiant-e MyUnifr », point 4.3.